

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 26 mai 2008****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, François RACHLINE, Maxime SAADA (départ à 9h50 procuration à François HEILBRONN).

Maria COTORA, Jean-Michel CROVESI, Benoît MATHIEU, Valentin LAUTIER, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 10h00).

Absents ou excusés

Bruno MAQUART.

Damien RAMAGE, Gwendoline LAFARGE (procuration à Maria COTORA).

Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Jean-François SIRINELLI), Jean-Emmanuel COMBES (procuration à François RACHLINE), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à François RACHLINE), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à Jean-François SIRINELLI), Annie THOMAS (procuration à Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Laurent BIGORGNE

Jean-Baptiste NICOLAS

Félicité GASPARETTO

Julien PALOMO

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur des études,

responsable Sciences Po Avenir,

chargé de mission,

représentante du recteur,

assistante de Laurent BIGORGNE.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Bilan de l'admission en master. | p. 2 |
| II. | Bilan de Sciences Po Avenir. | p. 6 |
| III. | Bilan d'activité de la Direction des Etudes et de la Scolarité pour 2007-2008. | p. 9 |
| IV. | Convention avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. | p. 12 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 avril 2008. | p. 13 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 13 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 26 MAI 2008

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. BILAN DE L'ADMISSION EN MASTER

a) Exposé

Laurent BIGORGNE présente le bilan des admissions en master à Sciences Po pour l'année 2008. L'attractivité du master de Sciences Po non seulement se consolide mais également se déploie. Alors même que le processus n'est pas terminé, notamment pour les étudiants internationaux, le nombre de candidatures est passé de 1 900 en 2000 à 3 500 en 2007, puis à 4 012 en 2008, toutes procédures confondues. Ce chiffre concerne l'examen d'entrée pour tous les Français ou les étudiants qui ont fait leurs études en France et qui se présentent avec un diplôme correspondant à un bac+3 et un bac+4, les jeunes professionnels, les étudiants internationaux et les doubles diplômés. C'est notamment au niveau de ces doubles diplômés que l'attractivité de Sciences Po est en forte croissance. Le bond des candidatures est donc au total impressionnant. La procédure principale concerne les étudiants diplômés de l'enseignement supérieur français : elle a connu une augmentation notable du nombre de candidatures, avec 1 790 en 2000 et plus de 2 900 en 2008. Sciences Po joue donc le rôle d'une plateforme susceptible d'accueillir des étudiants venus d'horizons très différents. A cet égard, 20 % des candidats sont juristes de formation, 20 % sont issus d'une classe préparatoire aux grandes écoles, mais la part des élèves en provenance d'une école de commerce, d'un cursus en économie ou d'une formation d'ingénieur ou scientifique n'est pas négligeable. L'augmentation du nombre de candidatures touche aussi bien l'international que le territoire français.

Cette croissance a conduit l'institution à réaliser des choix. En effet, parallèlement au développement des masters depuis 2000, un réseau de premiers cycles a été développé en région, à Nancy, Dijon, Poitiers, Menton, au Havre, à Paris à travers la formation créée avec l'Université Pierre et Marie Curie. Aujourd'hui, le master accueille majoritairement des élèves issus des premiers cycles de Sciences Po. Ces élèves étaient environ 530 en 2005, tandis qu'ils seront un peu plus de 900 en 2008, issus d'une troisième année à l'étranger. Cette politique est ainsi parvenue à maturité. Il faudra observer le résultat du développement des différents premiers cycles, notamment celui du Havre, dont la démographie, dynamique, pourrait promettre une diversité accrue, en tant que ce cursus permet d'accueillir des types d'étudiants qui ne se retrouveraient pas à Sciences Po auparavant.

La conséquence de ce choix politique est que le taux d'admission se resserre. En 2000, 584 étudiants avaient été accueillis directement en master, issus des procédures réservées aux étudiants de l'enseignement supérieur français ; en 2008, ils sont 269 à avoir réussi l'examen d'entrée.

Dans le même temps, Sciences Po a joué la carte de la diversité, au travers de partenariats conduits avec des écoles d'ingénieurs et de grandes écoles littéraires : au dire des responsables pédagogiques, ces derniers contribuent à enrichir les masters. Les partenariats consistent en accords avec les six Ecole centrale, avec l'Ecole des Ponts et Chaussées, l'ENSAE, Supélec, Telecom Paris, l'ESPCI, l'ENSTA, l'ENSEEIH, l'ENS-Lyon, l'ENS-Cachan, l'ENS-LSH, l'Ecole des Chartes, l'ENSAD et l'ENSBA pour l'école de la communication. Le périmètre classique d'accès au master de Sciences Po a donc été ouvert afin de diversifier les étudiants. Ces conventions fonctionnent, dans la mesure où 41 candidats

s'étaient présentés à l'entrée du master en 2000, année de lancement de ces conventions, contre 144 en 2008, avec 89 reçus.

Quant à l'admission des étudiants étrangers, un bilan plus complet sera présenté en octobre prochain. Néanmoins, Laurent BIGORGNE met en exergue quatre points. Tout d'abord, la politique des doubles diplômes conduit à Sciences Po des étudiants de très haut niveau : cinq diplômes sont menés en partenariat avec la LSE, en Affaires européennes, en Affaires internationales, en Stratégies urbaines, en Histoire économique et en affaires publiques. Deux doubles diplômes sont réalisés avec l'Université de Columbia, en Affaires internationales et *via* son école de journalisme. Il est à noter que ce dernier double diplôme sera présenté lors du prochain Comité de direction. Sciences Po est à cet égard la seule institution européenne à avoir signé un accord de double diplôme avec la fameuse école de journalisme de l'Université de Columbia. Peuvent être évoqués également les doubles diplômes menés avec la Freie Universität, Saint-Gall en Suisse, la Bocconi à Milan, le MGIMO à Moscou. A titre d'exemple, le double diplôme avec le MGIMO, avait une dizaine de candidats à son lancement ; il en connaît plus de 35 aujourd'hui. C'est une belle réussite que d'avoir pu inscrire ce double diplôme entre Paris et Moscou. De plus, les candidats à un double diplôme sont plus d'un millier aujourd'hui. Certains d'entre eux sont très sélectifs. Ainsi, celui entre la LSE et Sciences Po en Affaires internationales constitue sans doute la filière la plus sélective pour la LSE : plus de 200 candidats venus du monde entier se présentent à l'entrée de ce double cursus.

La marge de progression est importante. Sciences Po a adopté un nouveau logiciel de gestion des candidatures pour éviter que les étudiants internationaux ne soient entravés dans leur démarche de candidature. Auparavant, ils étaient obligés de remplir à la main, sur papier, un certain nombre de documents. A ce jour, plus de 5 000 personnes sont entrées dans le logiciel pour entamer une démarche de candidature. Il faudra travailler à ce que ces personnes accomplissent *in extenso* le processus. Par ailleurs, bien que le chiffre doive faire l'objet d'ajustements dans le futur, le taux de sélection tend à se resserrer, et est inférieur à 30 %. Ce chiffre fait débat au regard du taux de sélection des étudiants français, qui s'établit à moins de 10 % en 2008. Or, ce taux de 30 % se situe en ligne avec celui des meilleures institutions internationales, à savoir la LSE, Columbia ou Princeton. Pour entrer à Sciences Po, il faut ainsi avoir un GPA, c'est-à-dire la note moyenne dans le système américain, supérieur 3,5 et même plutôt équivalent à 3,6, sur 4. Sciences Po vise de la sorte les meilleurs étudiants et constitue donc une plate forme de haut niveau, qui joue la carte de la singularité. L'école donne aux étudiants l'opportunité d'avoir le pied dans deux mondes, tout d'abord en Europe, mais aussi en Amérique du Nord, en Russie, à travers le dispositif des doubles diplômes. La complémentarité d'institutions internationales donne aujourd'hui une attractivité consolidée aux formations.

Sciences Po travaille également à enrichir l'offre intellectuelle en master. En sus des doubles formations à l'international, un double diplôme avec HEC a été lancé cette année, qui a rencontré 170 candidats au sein de Sciences Po. A HEC comme à Sciences Po, le taux de candidature est similaire, autour de 15 % d'une même promotion. Chacune des institutions a choisi de retenir 26 candidats. De plus, un diplôme a été organisé conjointement avec l'Ecole Polytechnique et l'ENSAE. Ce diplôme est dans une phase transitoire qui doit permettre aux trois écoles de réfléchir ensemble à la formule la plus adéquate : il s'agit en effet de présenter un diplôme dans le domaine des politiques publiques et de l'économie, nécessairement quantitatif et en anglais. Il aura pour vocation d'amener les meilleurs étudiants à un parcours doctoral en économie. Un débat s'est ouvert quant à l'organisation du diplôme. En tout cas, c'est une chance pour Sciences Po de pouvoir rassembler de jeunes polytechniciens, ENSAE et Sciences Po pour un parcours en économie, notamment quantitative, qui leur permettra d'accéder à l'une des meilleures formations doctorales. En outre, un diplôme mené conjointement avec l'Université Pierre et Marie Curie touchera à la biodiversité, au changement climatique et au développement durable. Ce double diplôme, à la fois en sciences et de Sciences Po, sera très exigeant. Il s'adresse aux meilleurs étudiants de l'Université Paris VI, aux élèves de Sciences Po, notamment ceux qui ont suivi le double cursus construit depuis trois ans avec l'Université Paris VI, et des étudiants de France ou d'étranger qui ont suivi une formation en sciences dures. Enfin, un partenariat actif a été développé avec l'Université Paris I, d'abord en Droit et globalisation économique, dans un programme qui accueille une quinzaine de brillants étudiants, notamment en provenance des Universités

américaines de Duke, Cornell, Columbia. Ensuite, un double diplôme a été ouvert l'année dernière en Droit des organisations internationales. Enfin, un partenariat fort et stratégique a été conclu avec les Universités de Paris I et de Columbia : des étudiants français peuvent ainsi passer un semestre à la Law School de Columbia, et des élèves de Columbia peuvent suivre un cursus totalement en anglais à Paris.

Le master a donc su se déployer dans l'espace, aller à la recherche de candidatures qui ne venaient pas jusqu'à lui, et développer une offre intellectuelle qui ne cesse de s'enrichir.

b) Questions et observations

Selon François HEILBRONN, ces statistiques sont intéressantes et montrent la performance du master à Sciences Po. Il désirerait disposer d'éléments concernant le nombre d'étudiants en première année de master en 2000 et 2008.

Maxime SAADA a la même question.

Maria COTORA remarque que le taux d'admission se resserre pour les étudiants issus de l'enseignement supérieur français, avec moins de 10 %. Le chiffre de 30 % d'étudiants étrangers serait une richesse si la multiplication de signatures de conventions ne laissait présager que nombre d'entre eux viendront de plus en plus de grandes écoles. Elle s'inquiète donc de l'accessibilité du master de Sciences Po pour la majorité des étudiants, à savoir ceux qui ont fait leur cursus à l'université. Sciences Po ne serait plus destiné qu'à une élite internationale.

Laurent BIGORGNE précise qu'il y a cinq ans, un peu moins d'un millier d'élèves suivait un master. Les chiffres anticipés pour la rentrée 2008 suggèrent un recrutement de 1 800 élèves. La progression est à la fois visible mais raisonnable. La diversité des différents programmes permet d'accueillir également une grande diversité d'étudiants. Les procédures d'admission ne sont plus orientées administrativement en fonction des diplômes obtenus par les élèves, mais bien plutôt en fonction des masters eux-mêmes. Les responsables pédagogiques et les équipes d'enseignants sont ainsi invités à composer le type de promotions qu'ils entendent mettre sur le marché du travail.

Richard DESCOINGS affirme que la politique d'entrée en master a été de tenter de suivre l'évolution du nombre de candidatures. Cette croissance est non seulement quantitative, mais aussi qualitative. Or, l'effectif à Sciences Po peut-il augmenter encore ? La problématique est très différente selon que l'établissement a un nombre d'élèves stables ou selon qu'il est en expansion. A cet égard, le problème de la répartition entre étudiants français et étrangers ne se pose pas de la même façon. Trois peuvent être particulièrement soulevées.

Tout d'abord, la situation est paradoxale : le Gouvernement a décidé d'aider à titre principal, sinon exclusif, les universités de droit commun. Dans les semaines qui viennent, le Gouvernement annoncera s'il classe Sciences Po parmi les établissements qu'il entend aider, ou parmi ceux qui doivent trouver par eux-mêmes les moyens de se développer. Au demeurant, ces dernières ne sont pas forcément enthousiastes de ce que leurs étudiants viennent en master à Sciences Po. L'école est accusée en permanence par les universités parisiennes ou régionales « d'écramer » leurs meilleurs élèves de Licence. Les universités estiment donc que l'argent de l'Etat doit aller exclusivement vers elles, et que les établissements sélectifs tels que Sciences Po ne doivent pas leur prendre leurs meilleurs étudiants. Or, le nombre d'étudiants issus de l'université augmente à Sciences Po, mais beaucoup moins rapidement que le nombre de candidats. Par exemple, 500 juristes, ayant au moins une Licence en Droit, se sont présentés à l'entrée du master cette année, ce qui est au passage un bon signe quant à la qualité reconnue au master de Droit de Sciences Po. Au final, 50 étudiants ont été admis, soit un sur dix. De plus, rien n'inquiéterait plus les facultés de Droit de voir Sciences Po ouvrir un recrutement entre M1 et M2 car des étudiants au sortir de M1 viendraient à Sciences Po accomplir leur cinquième ou sixième année, le cas échéant, voire accéder aux grandes universités américaines de Droit. Les

universités peuvent donc voir Sciences Po comme un concurrent. A l'instar de Laurent BIGORGNE, il souligne la nécessité de l'ouverture à des parcours universitaires divers.

Une deuxième question concerne la « bonne » proportion entre étudiants français et étrangers, ainsi que les critères présidant à leur sélection. Si le critère de recrutement était la qualité, la proportion d'étrangers serait beaucoup plus élevée. Il faut avoir l'humilité de reconnaître que les candidats étrangers ont un parcours universitaire impressionnant, qu'ils ont une curiosité intellectuelle et une grande capacité d'adaptation, qu'ils sont capables de suivre des études de niveau master en dehors de chez eux. S'ils n'étaient pas jugés différemment, une partie des candidats français ne serait pas admise. D'autres critères interviennent dans la mesure où, en 2007, le budget de Sciences Po était financé à hauteur de 55 % par les contribuables français. Sciences Po ne peut devenir uniquement un lieu de formation d'étudiants étrangers. Cependant, il ne faut pas pousser trop avant ce raisonnement : toutes sensibilités confondues, les pouvoirs publics français souhaitent que la France ait une influence sur la formation des futures élites économiques, sociales, universitaires et politiques dans le monde, et en premier lieu au sein de l'Union Européenne. Les critères doivent donc être mêlés.

Par ailleurs, le critère social doit être pris en compte. Il y a trois ans, 12 % des étudiants étaient des boursiers du CROUS. Ils sont cette année 18 %. Au niveau national, il est peu probable qu'une autre institution ait connu une telle progression. Par exemple, le diplôme en partenariat avec HEC a reçu en son sein six boursiers, qui ne paieront pas de droits de scolarité. De plus, l'école ajoute 50 % au montant des bourses du CROUS. Les efforts doivent être poursuivis, dans le sens de cette trajectoire rapide. Une condition nécessaire à cette progression est la croissance du nombre d'élèves. Richard DESCOINGS rappelle que plus un taux de sélection est fort, plus le nombre d'étudiants de catégories aisées est considérable. Il est donc nécessaire de poursuivre la politique d'expansion, en augmentant le nombre et la qualité des candidats. Le plus simple serait bien sûr de stabiliser les effectifs. C'est le rêve de tout directeur que d'annihiler les problèmes logistiques et immobiliers, et que de limiter les coûts de fonctionnement. Deux conséquences émergeraient : l'aide financière directe serait plus basse, grâce au resserrement de l'éventail social ; le produit des droits de scolarité serait plus élevé. Jusqu'à présent, la politique de Sciences Po a été en opposition avec cette idée : l'école est à la fois en quête de l'excellence et cherche à diversifier les futures élites professionnelles. Le divorce entre les élites et la population existe : il s'agit de ne pas le creuser. Mais, encore faut-il que l'Etat accepte de soutenir Sciences Po. Si l'on compare la courbe du nombre d'élèves à Sciences Po et celle des ressources publiques dédiées à l'école, elles se superposent. L'Etat a décidé de suivre l'augmentation des effectifs. La question est de savoir si à l'horizon de cinq ans, l'Etat maintiendra son soutien. Si l'école était contrainte à garder son effectif constant, des conséquences en cascade verraient le jour.

Michel PEBEREAU ajoute que la solution à cette question est dépendante des négociations entamées avec les pouvoirs publics, négociations qui reçoivent le soutien du Conseil de la formation.

Christian LEQUESNE désire connaître la proportion d'étudiants communautaires, c'est-à-dire ressortissants de l'Union Européenne, parmi les candidats en master. Il pourrait être en effet envisagé que les étudiants non communautaires paient des frais de scolarité particuliers, comme cela se pratique dans de nombreux établissements.

Laurent BIGORGNE rappelle qu'il a été décidé en 2003 d'appliquer aux étudiants communautaires le même système de droits de scolarité et d'aide sociale que les étudiants français. Cette année, l'Etat a décidé de faire jouer le même dispositif concernant l'aide sociale pour les étudiants de l'Union Européenne. Toutefois, ces derniers ne peuvent demander l'aide sociale qu'une année seulement après leur arrivée. Les étudiants européens, notamment ceux des pays de l'Europe centrale et orientale, trouvent à Sciences Po des conditions d'études meilleures que dans d'autres institutions françaises. Il est à noter qu'au niveau du master, les étudiants d'Europe centrale et orientale ne sont pas les premiers à faire acte de candidature, pour deux raisons : d'une part, les études demeurent chères, notamment en Europe dite occidentale ; d'autre part, la France n'est pas considérée comme l'horizon premier pour ces étudiants, au contraire du monde anglo-saxon. A ce titre, un grand travail doit être engagé pour les convaincre de venir étudier à Sciences Po. En créant l'antenne de Dijon en 2001, un puissant levier a été créé pour attirer des étudiants de République Tchèque, de Hongrie ou de Pologne, et plus

récemment de Bulgarie ou de Roumanie, voire de pays qui ne font pas à ce jour partie de l'Union Européenne. En 2007-2008, 270 élèves proviennent de pays nouvellement entrés en Europe. Cette filière de recrutement a su respecter les particularités de ces élèves et constituera un levier d'envergure pour l'action de Sciences Po dans ces pays dans les années à venir.

II. BILAN DE SCIENCES PO AVENIR

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS indique que l'année 2007-2008 a été une année particulièrement riche pour Sciences Po Avenir. Ce dernier doit beaucoup au travail de Félicité Gasparetto, responsable du service, qu'il remercie à ce titre.

Le premier élément marquant de l'année 2007-2008 est la poursuite de la croissance du nombre de stages. Sciences Po Avenir aura délivré 3 500 conventions de stages en 2007-2008, c'est-à-dire 50 % de plus que l'année précédente. Il y a trois ans, 1 500 conventions de stages avaient été délivrées. L'augmentation est due à la croissance du nombre des élèves, mais aussi à l'augmentation générale du nombre de stages. Ces derniers sont de trois ordres :

- les stages de terrain, créés cette année ;
- les stages d'un an à l'étranger en troisième année. A cet égard, les élèves sont de plus en plus nombreux à privilégier ce stage à l'étranger plutôt que le séjour d'études hors de France ;
- les stages de master, d'une durée minimale de quatorze semaines et qui, dans les faits, se prolongent cinq à six mois.

Cette année, s'ajoute également la possibilité pour les élèves de faire une année de césure entre la quatrième et la cinquième année, pour suivre un ou deux stage(s) pour une durée totale d'un an. Cette année est expérimentale. Trente élèves du master Finance choisissent cette solution. Jean-Baptiste NICOLAS est incité à croire qu'ils seront beaucoup plus nombreux l'année prochaine à opter pour l'année de césure.

Les étudiants ont de plus en plus d'expérience professionnelle quand ils entrent sur le marché du travail. Pour Sciences Po Avenir, cela a constitué un défi avant tout logistique, car jusqu'alors il a fallu saisir et éditer 3 500 conventions de stage. Un développement informatique adéquat permettra de régler cette question dans l'avenir. L'enjeu est maintenant la qualité des stages. Pour les stages de terrain, dix-sept partenariats avec des administrations d'entreprises ont été mis en place afin de proposer 1 000 stages pour les élèves de première année, qui ne sont d'ailleurs pas tous passés par Sciences Po Avenir. Le principal défi est le stage de troisième année. Il n'est pas aisé pour un élève de deuxième année de trouver seul un stage dans le pays et le domaine qui l'intéressent. L'année prochaine, en coopération avec ses partenaires et Ubifrance, Sciences Po Avenir fera le nécessaire pour développer son portefeuille de stages à l'étranger pour les élèves de troisième année.

Le deuxième élément fort de l'année 2007-2008 consiste dans la rationalisation et le développement de l'offre de conseil et de formation. Sciences Po Avenir propose une gamme d'ateliers aux étudiants pour réfléchir sur leur insertion sur le marché professionnel, se former aux techniques de recherche d'emploi ou préparer les entretiens de recrutement, dans le cadre d'ateliers collectifs ou d'entretiens individuels. Cette année, il s'agissait avant tout de garantir une qualité homogène de l'ensemble de ces ateliers. Sur ce point, le principal défi est que ces offres ne sont pas suffisamment visibles pour les élèves. Il faut inciter les élèves de quatrième année à se préoccuper de leur insertion sur le marché du travail et à profiter des ressources offertes en termes de formation et de conseil. A cet égard, l'année prochaine, les élèves auront la possibilité d'obtenir trois crédits ECTS, s'ils fréquentent des ateliers, des présentations *corporate*, dans le cadre d'un parcours de construction du projet professionnel.

Un autre enjeu important est le développement de la fonction de contact avec les recruteurs, avec la progression du nombre de forums et de présentations *corporate*. Un effort de diversification des contacts a été poursuivi cette année. Traditionnellement, les cabinets de conseil, les banques, les cabinets d'avocats sont très présents sur le campus. Certaines entreprises industrielles sont moins enclines à se tourner spontanément vers Sciences Po pour recruter de jeunes diplômés. Cela enjoint Sciences Po Avenir à être plus proactif pour attirer ces recruteurs, ce qui implique de nombreux contacts avec les directeurs de ressources humaines ou les responsables de recrutement. Ces efforts commencent à porter leurs fruits, puisque des entreprises comme Bouygues Construction, General Electric, Veolia Transport et Veolia Propreté se sont rendues ces dernières semaines pour la première fois sur le campus pour se présenter aux élèves. L'année prochaine, l'objectif est d'attirer des entreprises telles que Renault, Alstom, Rhodia... En outre, un Forum du luxe a connu sa première édition cette année et a permis de faire venir des représentants des grandes maisons pour évoquer des métiers et des carrières qui sont souvent mal connus.

Embryonnaire, la fonction de suivi des jeunes diplômés a été largement externalisée auprès de TNS-Sofres, avec lequel est conduite une opération de suivi en continu des cohortes de jeunes diplômés. Sciences Po Avenir tente de se doter d'outils plus qualitatifs, individualisés, en construisant une base de données et des annuaires, dont le développement se poursuivra l'année prochaine.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU félicite Jean-Baptiste Nicolas pour son excellent rapport, en particulier l'analyse de l'allocation des moyens entre les différentes fonctions. Cet indicateur est très utile sur le plan de la gestion.

Jean-Michel CROVESI note que le stage est un moyen d'améliorer le service qualitatif apporté aux étudiants, ainsi qu'un outil pour resserrer les liens entre Sciences Po et le monde de l'entreprise. Au nom de Nouvelle Donne, il congratule Sciences Po Avenir pour le travail accompli. La mise en place d'une année de césure dans le master pose la question de la flexibilité de son caractère optionnel et ses conséquences sociales. Il se demande ce qu'il en sera des étudiants qui ne pourront pas se permettre cette année de césure et, plus précisément, quels en seront les frais de scolarité. De plus, il est nécessaire d'augmenter la visibilité de l'offre de stages pour tous les étudiants, puisque ce type de stages sur le terrain est indispensable à une bonne insertion sur le marché du travail. Par ailleurs, Jean-Michel CROVESI soulève également des questions de forme : il se demande s'il est possible d'envisager un élargissement des horaires d'ouverture des bureaux de Sciences Po Avenir. En outre, au regard de la mise en œuvre des stages de terrain et du développement des stages à l'étranger, présentés dans la note de synthèse, relativement aux objectifs du service en 2008-2009, il se demande si les stages à l'étranger sont liés à la troisième année ou s'ils concerneront potentiellement tous les étudiants, et notamment ceux en master. Il évoque son propre cas d'étudiant entré à Sciences Po en master, n'ayant donc pas suivi de stage à l'étranger en troisième année. Il s'interroge sur l'opportunité de consolider le profil international des étudiants qui sont dans la même situation. Enfin, il demande des précisions quant à la mise en place du parcours de construction du projet professionnel.

Emmanuel GOLDSTEIN félicite également Sciences Po Avenir pour son action, en particulier au niveau des missions à destination des recruteurs. La pénétration dans certaines entreprises prend beaucoup de temps, notamment quand d'autres écoles y ont déjà leur place. Il est souhaitable que Sciences Po change d'image d'école généraliste auprès de ces nouveaux recruteurs. Il demande quelle est la politique prévue en cas de ralentissement de la demande du côté des prestataires de services.

Maria COTORA a deux interrogations concernant la création des stages de terrain et autour de la fonction d'orientation. Tout d'abord, elle demande s'il est prévu une augmentation des moyens humains au sein de Sciences Po Avenir pour faire face à l'augmentation de l'activité, due à la progression du nombre d'étudiants et à la mise en place des stages de terrain. De plus, trois problèmes ont pu être constatés auprès des étudiants : ces derniers se demandent pourquoi le travail en temps

partiel qui a pu être effectué le long de l'année pour financer les études ne peut pas être reconnu comme stage de terrain ; les étudiants peuvent être parfois perdus dans leurs démarches, et une nouvelle vague d'informations devrait avoir lieu, afin d'expliquer particulièrement que seuls les stages requièrent des conventions, au contraire des CDD ; le délai de recherche est trop court, car les étudiants qui n'avaient pas de stage au 30 avril ont dû s'inscrire à Sciences Po Avenir. Or, notamment pour les stages en région, le délai de réponse est plus long, de l'ordre de fin mai au mois de juin. Ces étudiants voulant faire un stage rémunéré près de chez eux ne peuvent plus se désengager de Sciences Po Avenir. Certes, pour la première année, il est difficile de trouver des partenaires en l'espace de quelques mois. Néanmoins, elle se demande s'il sera envisagé des solutions, en particulier pour tenir compte du marché de l'emploi en région.

Par ailleurs, Maria COTORA constate que la fonction d'orientation représente moins que la fonction de contact avec les recruteurs dans l'allocation des moyens. Même si la première fonction de Sciences Po Avenir est de faciliter l'insertion professionnelle, la fonction d'orientation est fortement demandée par les étudiants, qui ne s'impliquent pas encore nécessairement dans une construction de projet professionnel. Il est à noter que l'information concernant les ateliers est beaucoup moins diffusée que celle touchant aux événements *corporate* par exemple. Elle souligne que la fonction de construction du projet professionnel ne doit pas être déconnectée de la fonction d'orientation pédagogique. En particulier, les élèves de premier cycle auraient besoin d'informations sur les différents masters et doubles diplômes développés par Sciences Po. Il s'agit d'une attente forte des étudiants.

Au nom de l'Uni, Vincent UHER se réjouit du dynamisme de Sciences Po Avenir, notamment dans les forums et ateliers qui permettent aux étudiants de se familiariser avec le monde professionnel. Il partage les interrogations de Maria COTORA quant à la mise en place du stage de terrain et les difficultés pratiques que celle-ci engendre. Pour lui, il s'agit moins de problèmes de moyens que de forme, notamment en ce qui concerne la validation des CDD ou des contrats en temps partiel. Par ailleurs, il se pose une question au sujet de l'apprentissage : il demande si des informations existent sur les débouchés de la cinquième année dans le cadre de l'école de la communication.

Laurent GERMAIN remarque que dans les perspectives 2008-2009 figurent les stages à l'étranger. Il se demande si dans le cadre d'accords signés avec d'autres institutions, il est indiqué des dispositifs d'aide mutuelle à la recherche de stages, et s'il est possible, le cas échéant, de les amplifier.

Au regard de l'allocation des moyens de Sciences Po Avenir, Maxime SAADA se demande quelles sont les perspectives d'évolution des moyens dédiés à chaque fonction, en particulier les stages en parallèle de l'orientation et du contact avec les recruteurs. De plus il s'interroge sur le service qui à Sciences Po s'occupe de la fonction de recherche du premier emploi, dans la mesure où rien n'est indiqué quant à elle à Sciences Po Avenir.

Yassir HAMMOUD abonde dans le sens d'une reconnaissance de la qualité du travail effectué par Sciences Po Avenir. L'ensemble des étudiants reconnaît la préoccupation et l'implication de Sciences Po dans l'avenir de ses élèves. Il demande s'il existe des indicateurs autour de la fréquentation du service, ce qui permettrait d'apporter une réponse quant au besoin d'horaires d'ouverture plus larges des locaux. De plus, concernant les stages dans le secteur public, notamment les administrations, de nombreux étudiants notent leur faible qualité, que ce soit au niveau du manque d'encadrement ou des tâches à effectuer qui ne correspondent pas à un niveau de master. Il désire savoir s'il est prévu d'évaluer la qualité des stages.

Valentin LAUTIER se joint aux autres membres qui se sont exprimés pour louer la qualité du travail de Sciences Po Avenir. Au sujet de la fonction d'orientation, il note que des intervenants parcourent les sites délocalisés pour présenter les masters. Peut-être serait-il envisageable que ces passages soient plus réguliers. De même, une bibliothécaire se déplace de site en site. Une personne connaissant bien la question des stages et des masters pourrait tourner dans les sites délocalisés pour s'entretenir avec les étudiants. Par ailleurs, des stages de terrain pourraient aussi être réalisés à l'étranger, tout comme en région, notamment pour les étudiants des sites délocalisés, pour lesquels le logement et le transport constituent une forte contrainte. Pour les étudiants étrangers, en particulier ceux de l'Amérique latine

du site de Poitiers, il peut être difficile de trouver un stage d'exécution dans leur pays d'origine, et il serait opportun de les accompagner dans leur recherche.

Jean-Baptiste NICOLAS remarque que les questions sont nombreuses. Une réunion d'informations autour des stages de terrain aura lieu le 5 juin avec les élèves de premier cycle de Paris. Il sera alors possible de répondre de manière très détaillée à toutes ces questions. Quant à l'information sur les masters et les stages en région, il a été fait cette année une tournée complète de tous les campus en région, avec tous les responsables de master. Il est certain qu'il faut faire davantage pour connecter Sciences Po Avenir avec les campus en région. La réflexion est en cours sur ce sujet. La présentation des masters à Paris sera effectuée lors d'une réunion pour tous les élèves de premier cycle, le 12 juin.

Au sujet de l'organisation de Sciences Po Avenir, cette année, les plages horaires d'accueil ont déjà été élargies. L'accueil téléphonique a été élargi. Néanmoins, une nouvelle extension des horaires d'ouverture est envisagée. Par ailleurs, Jean-Baptiste NICOLAS n'estime pas qu'il y ait besoin de davantage de moyens humains pour gérer les stages. Cette année, deux postes ont été créés pour régir les stages de terrain, et les développements informatiques en cours permettront à terme de dématérialiser certaines fonctions et de gérer au moins autant de stages à effectif constant. Il s'agit de dégager des ressources pour les allouer à des fonctions à plus forte valeur ajoutée, à savoir l'orientation, la formation, le conseil. Les stages correspondent au contraire à des opérations de saisie et d'édition.

Les questions de l'année de césure et de l'apprentissage sont étroitement liées à la problématique des stages. L'année de césure correspond à un système de droits forfaitaires, de l'ordre de 25 % des droits de scolarité habituels, ce qui en fait un système peu onéreux. Jean-Baptiste NICOLAS ne juge pas que l'année de césure ait un effet discriminant. Les stages y sont la plupart du temps bien rémunérés. Certes, la question du stage dans le secteur public peut poser problème, mais pour l'année de césure, les stages sont longs et responsabilisants. La question sociale n'est donc pas soulevée pas à cet égard. Concernant l'apprentissage dans l'école de la communication, un dispositif d'apprentissage innovant est en cours d'habilitation par la Région : les étudiants passeraient environ six mois à l'école, et six mois en entreprise, ce qui correspond mieux à la demande des recruteurs dans certains secteurs, notamment celui de la communication. Un point est en cours sur les offres d'apprentissage. La semaine passée, une réunion a été organisée entre les maîtres d'apprentissage et le Directeur de l'école de la communication, Jean-Michel Carlo. Le système devrait se mettre en place à la rentrée.

Enfin, Sciences Po Avenir est en charge de la question du premier emploi et du suivi des jeunes diplômés. Les services de stages, d'orientation, de conseil de Sciences Po Avenir sont accessibles gratuitement à tous les jeunes diplômés pendant les deux années qui suivent l'obtention de leur diplôme. Ils sont d'ailleurs assez nombreux à fréquenter les ateliers.

III. BILAN D'ACTIVITE DE LA DIRECTION DES ETUDES ET DE LA SCOLARITE POUR 2007-2008

a) Exposé

Laurent BIGORGNE précise que la note de synthèse a vocation à être relativement exhaustive, même si l'année universitaire n'est pas encore achevée. Elle est organisée selon trois points : le fonctionnement, dont l'ambition est de rendre le service aux élèves de plus en plus performant ; le développement de l'offre de formation ; les projets en cours.

- Le fonctionnement

Laurent BIGORGNE remercie ses collaborateurs de la direction des études et de la scolarité pour avoir réussi à travailler, à moyens relativement constants, sur l'amélioration du contrôle de gestion, sur les

temps d'enseignements, sur l'aide sociale. Ainsi, 67 % des bourses ont été mises en paiement au 1^{er} octobre, plaçant Sciences Po loin devant tous les établissements de l'académie de Paris. Les élèves se sont habitués à la procédure de l'inscription administrative, et ils reçoivent leur certificat de scolarité et leur carte d'étudiant avant la rentrée. Le calendrier des opérations de scolarité a été avancé, ce qui procure un plus grand confort aux élèves, mais aussi aux enseignants en augmentant la prévisibilité des agendas. La gestion de la scolarité se trouve également améliorée par l'engagement pris de communiquer dans un délai maximal de trois semaines l'ensemble des calendriers afférant aux galops et aux examens.

- Le développement de l'offre de formation

Le service a connu la création d'une direction des admissions, qui fait que les candidats sont orientés en fonction de leur choix d'études, et non plus administrativement traités. Par ailleurs, l'année 2007-2008 a été riche en créations de nouveaux programmes. Peuvent être cités le premier cycle Europe-Asie du Havre, l'école de la communication, dont un bilan d'activité sera présenté lors du prochain conseil, un parcours dédié à la création d'entreprise, un Centre de préparation aux concours européen, qui consolide les acquis des années précédentes, un accord avec l'Université Paris XII qui permet aux élèves de préparer le concours du Barreau *via* l'inscription en IEJ, et la création de doubles diplômes (*Cf. supra*). Il est à noter qu'un parcours similaire à la création d'entreprise pourrait être créé concernant l'internet.

De plus, un certain nombre d'innovations pédagogiques ont été introduites. Les cours d'Etienne Wasmer et de Yann Algan ont permis de revoir complètement l'offre d'économie en première année, en la centrant sur la pédagogie de l'exercice et de la lecture. La dissertation, l'exposé ou la fiche technique sont mis de côté pour se focaliser sur la formalisation, l'utilisation d'outils quantitatifs et la lecture de textes de recherche en économie, conformément à la pédagogie utilisée dans les meilleures institutions internationales. De nouveaux cours ont également été ouverts, en histoire et en enjeux politiques. A titre expérimental, la mise en ligne du cours d'enjeux politiques de Dominique Reynié est tenté, avec un enrichissement de textes et de liens internet. C'est ainsi un véritable environnement intellectuel qui est proposé, au-delà du simple cours magistral.

Cette année, a aussi été revue l'organisation des projets collectifs, instauré un certificat de fin d'études en premier cycle, une année de césure en master, et réformé l'épreuve du Grand oral. Enfin, comme le rappelait Jean-Baptiste Nicolas, des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de l'orientation et d'insertion, même si ce chantier est continuellement ouvert.

- Les projets en cours pour 2007-2008 et pour la rentrée 2008-2009

Le développement d'outils informatiques permet de déployer de nouvelles ressources, tout en améliorant la qualité des services rendus aux élèves et aux enseignants. Ainsi, les procédures en ligne d'évaluation des enseignements par les élèves seront généralisées. Cela améliorera leur traitement et la mise à disposition de ces données aux enseignants. De plus, plusieurs projets informatiques permettront la généralisation de la détection du plagiat, l'automatisation de procédures essentielles de candidature, la gestion du planning des salles, l'inscription administrative en ligne, l'extension du logiciel d'admission en ligne et la dématérialisation de services offerts par Sciences Po Avenir. Pour réussir ces réformes, des services ont évolué, à l'instar de la direction des admissions. Un service d'accueil et de service aux enseignants a été créé, notamment à destination des enseignants vacataires. Un travail est en cours pour créer un service dédié aux évolutions numériques.

Avec les directeurs adjoints, il s'agit aujourd'hui de mobiliser activement les responsables pédagogiques de premier cycle comme de master. Il est tenté de décroïsonner les services administratifs et de faire travailler les équipes plus en fonction de projets qu'en fonction d'une routine, quelle qu'elle

soit. Avec les autres services de Sciences Po, il s'agit aussi d'évaluer l'impact des travaux de la bibliothèque à la rentrée : ils doivent être vécus le plus facilement possible par l'ensemble des utilisateurs. Les cours en ligne devraient se généraliser, et la lecture devenir le point d'ancrage principal de certains enseignements. Lors de la prochaine séance, une étude d'envergure autour du département des langues sera présentée au présent Conseil, avec un audit financier et de fonctionnement, un travail de comparaisons d'institutions similaires, HEC, la LSE, le MGIMO et la Bocconi, et un sondage lancé auprès des étudiants, des enseignants et des recruteurs qui évalueront la formation en langues à Sciences Po. Par ailleurs, depuis huit ans, les cursus sont énormément enrichis. Il est temps de faire une revue des cursus, et d'aller vers un allègement de la charge horaire. Avec l'école doctorale, des parcours doctoraux sont en cours de création. Les masters sont en évolution, en particulier le master Affaires publiques, qui proposera des filières autour de la santé, des collectivités locales, de la culture, de l'énergie. Un bloc d'enseignements fondamentaux commun aux masters GRH, Finance, Marketing, est en cours d'élaboration. Dans le master Finance, une filière dédiée à la gestion des entreprises industrielles se crée. Une réflexion approfondie a été amorcée concernant les masters de Droit, dont le Conseil a été informé lors de sa dernière séance. L'incubateur sera lancé dans les semaines à venir, et les cours sur le parcours entreprises ont débuté. La question de la diplômation à la fin du premier cycle reste ouverte.

b) Questions et observations

Jean-Michel CROVESI est satisfait de ce que le travail mené entre les représentants des différents syndicats étudiants, l'administration et la Direction, est fructueux, notamment de ce que toutes les règles codifiant la scolarité, adoptées conjointement, ont permis d'aboutir à un fonctionnement plus clair au sein de l'établissement. Par ailleurs, il se réjouit du démarrage d'un cursus dédié à la création d'entreprises, qui était l'un des points forts de la campagne syndicale de Nouvelle Donne. Il demande des éclaircissements sur certains points qu'il juge flous, à l'instar du *team building* et du séminaire au Ventron avec 33 cadres de la DES, ou de la remise à plat et la réorganisation de l'enseignement des langues avant même la publication des études réalisées sur le sujet. Il demande si ce n'est pas un désaveu *a priori* de la politique des langues menée dans l'établissement. Par ailleurs, il s'interroge sur la réorientation de certaines dotations face à des économies d'échelle réalisées, comme le paiement des droits d'inscription par virement bancaire et non plus seulement par chèque, ou la réorganisation du service du planning, qui a permis de ne pas louer des locaux en dehors de l'établissement. Il demande également des précisions quant au certificat de fin de premier cycle, sur sa correspondance avec le *Bachelor*, sachant qu'une condition posée par Laurent Bigorgne aurait été une nouvelle sélection à l'entrée en master, ce à quoi Nouvelle Donne s'oppose. Il désire aussi savoir si la mise en ligne des cours sera généralisée l'année prochaine.

Richard DESCOINGS rappelle à Jean-Michel Crovesi qu'il faut distinguer entre les rôles du Conseil de direction et de la Commission paritaire. Les questions posées sont pertinentes, mais le Conseil de direction a une vocation de prise de décision et d'orientation stratégique.

Jean-Michel CROVESI estime que ses remarques et questions permettent d'orienter la politique générale de l'établissement et qu'en ce sens elles sont pertinentes au sein du Conseil de direction.

Selon Michel PEBEREAU, certaines d'entre elles le sont.

Concernant l'incubateur d'entreprises, Vincent UHER demande quel est le partenaire choisi. De plus, au sujet de la limitation de la charge horaire, il remarque que sur le document ne figure pas la proposition de diminuer le nombre de semaines de cours de quatorze à treize par semestre.

Maria COTTORA revient sur les filières du master Affaires publiques. En groupe de travail, Jean-Baptiste Nicolas avait précisé que ces filières demeureraient optionnelles, destinées aux étudiants qui avaient déjà une idée de leur orientation en quatrième année. Elle se demande s'il s'agit d'options ou de filières quasiment indépendantes les unes des autres. Or, beaucoup d'étudiants tentent plusieurs

concours administratifs et ne savent pas dans quelle filière s'orienter en quatrième année. Par ailleurs, face à l'idée de l'achat d'une liste restreinte de livres pour compléter les cours, il lui semble que les livres ne devraient pas être payants. Elle demande si la Direction compte revenir sur cette politique selon laquelle les étudiants sont obligés de payer les livres en reprographie.

Laurent BIGORGNE répond à Maria Cottora que la « filiarisation » du master Affaires publiques est une option : les étudiants peuvent choisir de ne pas suivre une filière, mais s'ils regardent au-delà du concours, ils sont encouragés à opter pour un domaine particulier. Ce dispositif, expérimental, concernera donc les élèves qui le souhaiteront. Le tronc commun du master demeure fondamental. De plus, Laurent BIGORGNE se dit sensible aux paroles des titulaires de cours magistraux et des maîtres de conférences, à savoir qu'il faut que les élèves lisent. Dès lors, il peut considérer que les ouvrages fondamentaux doivent être à 500 exemplaires dans la bibliothèque de Sciences Po ou qu'il faut faire fi de la loi autour de la copie des œuvres originales. Dans les deux cas, il y a une impossibilité. Une troisième voie est de proposer aux élèves de disposer des grands textes, à travers un processus de photocopies dans un recueil et de déclaration au CFC pour acquitter les droits afférant. Ces documents sont produits sans aucune marge pour l'institution, et au prix avantageux pour les élèves. Ils constituent un très lourd travail de sélection, d'options pédagogiques prises, de mise en accord de programmes : cela va bien plus loin qu'une simple photocopie. Ces documents constitueraient ainsi l'épine dorsale du cours. La direction des études et de la scolarité voudrait mettre en œuvre des environnements numériques qui permettent d'accéder plus facilement à ces supports. Mais, il est indispensable d'assurer la protection intellectuelle et littéraire des œuvres. Plutôt qu'un support de cours, il peut être envisagé également de proposer une liste de textes, et d'exiger en fin de semestre que leur lecture soit accomplie. S'agissant de l'allègement de la charge horaire, la voie choisie est la plus difficile, non pas en réduisant techniquement la durée du semestre, mais en faisant le tri parmi les divers cursus entre différents degrés de priorité.

Par ailleurs, Laurent BIGORGNE se tient à la disposition de Jean-Michel Crovesi pour répondre dans le détail à ses questions, à l'issue de la séance. Concernant la question la plus importante soulevée, à savoir la certification à la fin du premier cycle, quatorze groupes de travail se sont réunis sur les points soulevés dans le rapport depuis le début de l'année civile. Laurent BIGORGNE affirme n'avoir jamais évoqué l'idée d'une sélection des élèves issus du premier cycle à l'entrée du master. Toutefois, chaque école s'interroge sur la taille des groupes qu'elle pourra accueillir demain, en fonction des débouchés sur le marché du travail. Par exemple, entre 35 et 40 élèves ont été recrutés au sein de l'école de journalisme. Au vu de l'enquête jeunes diplômés, il paraît fondé d'entretenir une politique exigeante et sélective. Mais, pour l'école de la communication, il est envisagé de recruter jusqu'à 80 élèves, tant les perspectives du marché du travail sont différentes.

Richard DESCOINGS revient sur la question de l'action à entreprendre lors d'un ralentissement de certains marchés professionnels. Il n'y a pas à faire quoi que ce soit, car en général le ralentissement comme la reprise sont des phénomènes rapides. Il s'agit d'éviter les effets d'accordéon sur le marché du travail et de lisser les effectifs. Cependant, si des tendances lourdes s'installent, il faut bien sûr en dégager des conséquences.

IV. CONVENTION AVEC L'ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que cette convention s'inscrit dans le cadre des différents dispositifs déjà approuvés par le Conseil de direction. Elle a pour objet de permettre à des élèves de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées d'être admis aux différents masters de Sciences Po, tout en se préoccupant du bon déroulement de la scolarité de ces étudiants dans l'école.

b) Questions et observations

Vincent UHER se demande si les étudiants concernés par ce dispositif paieraient les droits de scolarité à Sciences Po. Il s'interroge de plus sur les masters concernés en particulier par ce dispositif.

Laurent BIGORGNE précise que la liste des masters concernés figure en page 4 de la convention et peut être revue chaque année. Il demande à Vincent Uher si sa première question est fondée.

Vincent UHER lui répond que dans l'article 5.3, il est écrit que les élèves « s'acquittent des droits d'inscription à l'Ecole des ponts ». Par défaut, il s'étonne donc qu'ils ne paient pas de frais de scolarité à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE lui affirme que ces élèves paieront des droits d'inscription, comme n'importe quel autre élève.

Michel PEBEREAU lit à cet égard que « les élèves seront soumis au règlement intérieur de Sciences Po et aux dispositions du règlement de scolarité de Sciences Po propre au master suivi. »

c) Vote

La convention avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées est votée à l'unanimité des vingt-deux voix présentes et représentées.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2008

Vote

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des vingt-deux voix présentes et représentées.

VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Richards DESCOINGS indique qu'à compter du 2 juin prochain, les horaires d'ouverture de la bibliothèque seront augmentés de deux heures : elle sera ouverte jusqu'à 21h30. Cet horaire sera valable également de la fin du mois de septembre prochain jusqu'à la fin de l'année universitaire. Les deux heures de fermeture le mardi matin sont supprimées. La bibliothèque sera donc ouverte tous les jours. Richard DESCOINGS remercie les délégations syndicales de l'entreprise, qui ont permis de dégager le meilleur accord entre les conditions de travail des salariés et l'accueil des étudiants.

Michel PEBEREAU souligne que cette utilisation plus large des équipements constitue un progrès considérable.

Vincent UHER déplore l'accueil dont a été victime Alain Finkielkraut, il y a quelques semaines à Sciences Po. Il aurait peut-être pu être anticipé car il donne une mauvaise image de l'école.

Richard DESCOINGS précise qu'une délégation d'élèves de Sciences Po, à l'humour assez potache, a fait de l'agitation dans la péniche, puis dans l'amphithéâtre. Lui-même a dû aller présenter ses excuses institutionnelles à l'intéressé.

Michel PEBEREAU note qu'il est important que des excuses aient été présentées. L'un des principes de Sciences Po est la tolérance, qui consiste à laisser les opinions s'exprimer mais dans la limite du

respect dû à autrui. Il appartient à chacun d'interpeller sur le plan personnel ceux qui ont dépassé ces limites. L'éducation à la tolérance et à la vie citoyenne est un long chemin.

La prochaine séance est fixée au lundi 16 juin 2008 à 8h30, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 10h05.